

Second Study Commission

Civil Law and Procedure

2017 Questionnaire

60th Annual Meeting of IAJ – Santiago (Chile)

THE USE OF TECHNOLOGY IN CIVIL LITIGATION MATTERS

In Mexico City (Mexico), we decided that in 2017, our Second Study Commission will focus on the use of technology in civil litigation matters. We have limited the questionnaire to five questions and we expect to receive short but concise answers.

1. Can technology be used effectively in civil litigation matters in your jurisdiction? If so, please give examples (electronic filing of documents, digital recording of court proceedings, the use of video conferencing, paperless trials, etc.).
2. Are there rules or guidelines for the use of technology in civil litigation matters in your jurisdiction?
3. Can technology be used effectively in pre-trial case management **conferences** in your jurisdiction?
4. Who incurs the costs of the use of technology in civil litigation matters in your jurisdiction?
5. Does the use of technology in your jurisdiction raise security issues? If the answer is “yes”, please give examples.

Deuxième commission d'étude

Droit civil et procédure civile

Questionnaire 2017

60^e Réunion annuelle de l'UIM – Santiago (Chili)

L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE DANS LES AFFAIRES CIVILES

À Mexico City (Mexique), nous avons décidé qu'en 2017, la deuxième commission d'étude se concentrera sur l'utilisation de la technologie dans les affaires civiles. Nous avons limité le questionnaire à cinq questions et nous nous attendons à recevoir des réponses courtes, mais concises.

1. La technologie peut-elle être utilisée de façon efficace dans les affaires civiles dans votre juridiction ? Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples (dépôt de documents par voie électronique, enregistrement numérique des procédures judiciaires, l'utilisation de la vidéoconférence, procès sans papier, etc.).
2. Existe-t-il des règles ou lignes directrices pour l'utilisation de la technologie dans les affaires civiles dans votre juridiction?
3. La technologie peut-elle être utilisée de façon efficace lors de **conférences** de gestion de cas dans votre juridiction ?
4. À qui incombent les coûts de l'utilisation de la technologie dans une affaire civile dans votre juridiction?
5. L'utilisation de la technologie dans votre juridiction soulève-t-elle des problèmes de sécurité? Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples.